

PARKING DU CENTRE VILLE LE MAIRE VEUT PASSER EN FORCE

La séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2005 fut comme prévu (cf. « Le Parisien » du 14 et 17/12/05, journal « 20 Minutes » du 15/12/05), houleuse et cacophonique, dans un climat désastreux pour l'image de la ville.

Les Asniérois présents auront pu vérifier l'absence de réponses concrètes du Maire à leurs légitimes interrogations, celui-ci incapable de présider sereinement l'assemblée communale, fut prompt en revanche, aux attaques personnelles, à l'esquive et à la dénaturation dans sa finalité de la mission d'information présentée par l'opposition, sur les liens politiques et financiers qui uniraient la municipalité à la République Islamique d'IRAN.

Le deuxième gros dossier, concernant le parc de stationnement du centre ville, fut traité avec la même désinvolture. Feignant d'ignorer le contexte du scandale des parkings et les perquisitions en cours aux sièges des sociétés concessionnaires dans les Hauts-de-Seine, dont Asnières ! (cf. *Le Parisien* du 10/12/05), le Maire persiste et signe . Au mépris des élus et des Asniérois, M. AESCHLIMANN, a refusé ma prudente demande préalable de retrait de l'ordre du jour de ce point litigieux. Le Maire, décidé à passer en force son projet, malgré les protestations de toute l'opposition, a présenté ...**vers 1h 30 du matin**, le texte définitif, préparé à l'avance, sur la délibération relative à la gestion déléguée de ce parc de stationnement de la place Aristide BRIAND. Ce projet estimé à une somme minimale de ... **8 millions d'€**, engage les finances municipales pour une bonne trentaine d'année ! C'est un procédé d'autant plus choquant, venant du premier magistrat de la ville, qu'illégal en matière de passation de marché et de délégation de service public. Cette délibération, en l'état, est fortement susceptible d'être déférée en justice afin d'obtenir son annulation pour violation caractérisée de la loi.

En fin de séance , le Maire devait arbitrairement évincer les questions orales que je lui avais soumises :

- ☞ sur le nombre des voitures brûlées à Asnières durant les émeutes des banlieues,
- ☞ sur la polémique concernant les chiffres données par la Direction Générale des Impôt (contestés par le Maire) et repris dernièrement dans la revue « *Capital* »,
- ☞ sur ma demande de communication des vrais chiffres de l'insécurité sur la ville, consécutive au débouté en appel de M. AESCHLIMANN, les juges reconnaissant ma bonne foi dans cette affaire traitant précisément des statistiques policières,
- ☞ sur ma demande d'information, suite à l'incendie criminel des 3000 m2 des locaux du studio de production de TF1 et affectation future de ce terrain....

Bref, les Asniérois n'ayant pas le droit de savoir, la séance fut levée vers 2 heures du matin dans le brouhaha.

Hubert MASSOL
Conseiller municipal

Pour une actualité asniéroise transparente et sans tabou, avec des photos, textes et vidéos inédits...

Connectez-vous sur  www.massol.org